

ARRONDISSEMENT DE
SENLIS

CANTON DE CHANTILLY

COMPT E - R E N D U**Registre des Délibérations
Association Syndicale des Propriétaires
du LYS-CHANTILLY****Réunion du Conseil Syndical****Séance du samedi 4 juin 2016 à 10H00**

Nombre de membres		
Titulaires	Présents	Représentés
12	9	11

Publiée le : 11/06/2016

Acte rendu exécutoire de plein droit conformément aux dispositions du décret 2006-504 le : 11/06/2016

le Tribunal Administratif d'Amiens peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa publication.

L'an 2016, le 4 juin à 10H00, Le Conseil Syndical de l'ASLC dûment convoqué le 29 mai 2016 s'est réuni au siège de l'ASLC sous la présidence de M. MOULA, Président de l'ASLC.

Présents : M. Barbier – Mme Cloutour - M. Jacob - Mme Magendie – M. Moula - Mme Palaniaye - M. Philippe - M. Nadim - Mme Tassin**Pouvoirs** : M. Frantz pouvoir à Mme Magendie ; M. Baduel pouvoir à M. Moula ;**Président de séance** : M. Moula**Secrétaire de séance** : Mme Cloutour**Liste des Délibérations**

- 2016-039) Approbation du compte de gestion 2015
- 2016-040) Adoption du compte administratif 2015
- 2016-041) Affectation définitive du résultat de fonctionnement 2015
- 2016-042) Élection d'un membre titulaire du Conseil Syndical suite à la vacance d'un mandat
- 2016-043) Newsletter de juin 2016
- 2016-044) Autorisation d'agir en justice contre une déclaration d'utilité publique dans l'Avenue du Général de Gaulle (lots n°232650 et 232670)

Le quorum étant atteint, M. MOULA, Président de l'ASLC, ouvre la séance à 10H00.

Décisions

2016/038/009 – Panneaux avec la carte du Lys-Chantilly

Conformément à la délibération n°32 du 23 avril 2016, une décision a été émise afin d'engager et pourvoir au paiement des prestations commandées à l'entreprise Thyssenkrupp et I.S.L. afin de réaliser des panneaux pour un montant total de 5 752,44€ TTC.

2016/038/010 – Dépose de mobilier urbain

Conformément à la délibération n°32 du 23 avril 2016, une décision a été émise afin d'engager et pourvoir au paiement des prestations commandées à l'entreprise Aquapaysage afin de réaliser la dépose de mobilier urbain pour un montant total de 2 160€ TTC.

Approbation du compte-rendu du conseil précédent

Le compte-rendu du Conseil Syndical du 7 mai 2016 a été approuvé à l'unanimité.

Délibérations

Finances

2016-039) Approbation du compte de gestion 2015

Rapporteur : M. Moula

Monsieur Le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Il s'est assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, et que les opérations de recettes et de dépenses sont régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité :

APPROUVE le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2015. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2016-040) Adoption du compte administratif 2015

Rapporteur : M. Jacob

Le compte administratif 2015 a été arrêté à la somme de 908 161,59€ en recettes et 429 114,72€ en dépenses, avant reprise des résultats reportés et des restes à réaliser en investissement.

Les restes à réaliser en dépenses s'élèvent à 25 231,97€ en investissement.

Le résultat de clôture du budget de l'ASLC au 31 décembre 2015 se présente ainsi qu'il suit :

- Un solde positif de 261 829,63€ en fonctionnement,
- Un solde positif de 411 671,77€ en section d'investissement en intégrant le résultat 2014 et les restes à réaliser.

La somme disponible pour le budget primitif 2016 avec reprise des résultats, intégrant les résultats de 2015 et les reports de 2015 sur 2016, est donc de 261 829,63€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité :

APPROUVE le compte administratif 2015, lequel peut se résumer comme suit :

- Résultat de l'exercice 2015 (fonctionnement) : + 211 829,63 €
- Résultats antérieurs reportés : + 50 000,00 €
- Résultat à affecter (fonctionnement) : + **261 829,63 €**

- Solde d'exécution d'investissement (hors reports) : + 241 985,27€
- Solde des reports d'investissement : + 169 686,50€
- Solde d'exécution d'investissement (reports inclus) : + 411 671,77€

2016-041) Affectation définitive du résultat de fonctionnement 2015

Rapporteur : M. Moula

L'exécution du budget de la commune pour 2015 a donné lieu à la réalisation d'un excédent d'exploitation de **261 829,63 €** qu'il convient d'affecter. La section d'investissement ne fait pas apparaître de besoin de financement.

L'affectation anticipée du résultat votée par le Conseil Syndical le 9 janvier 2016 vient répartir le résultat de 255 00€ de la section de fonctionnement tel que :

- 110 000,00 € en réserves au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » du budget primitif 2016
- 145 000,00 € report d'excédent à la section de fonctionnement au compte 002 (recettes) sur l'exercice 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité :

AFFECTE la différence entre l'excédent d'exploitation et l'affectation anticipée de 6 829,63 € à la section de fonctionnement au compte 002 (recettes) sur l'exercice 2016.

Compétence Générale

2016-042) Élection d'un membre titulaire du Conseil Syndical suite à la vacance d'un mandat

Rapporteur : M. Moula

Suite au décès de Mme De Dauw, un mandat de membre titulaire du Conseil Syndical est désormais vacant.

Conformément à l'article 24 des statuts de l'ASLC : « Les membres démissionnaires, décédés, ou ayant cessé de satisfaire aux conditions d'éligibilité visées à l'article 22 des présents statuts, sont provisoirement remplacés par les suppléants par ordre d'ancienneté. Ils sont définitivement remplacés à l'élection suivante. Les fonctions de membre du Conseil Syndical ainsi désigné ne durent que le temps pendant lequel le membre remplacé serait lui-même resté en fonction. »

Après un appel de candidature parmi les membres suppléants du Conseil Syndical, il est procédé au déroulement du vote.

Élection du nouveau membre du Conseil Syndical titulaire:

Candidat : Madame Christine KLOECKNER

Premier tour de scrutin :

Les résultats sont les suivants :

- Nombre de voix : 11
- Madame Christine KLOECKNER : 11 voix

Madame Christine KLOECKNER, ayant obtenu l'unanimité, a été proclamé membre titulaire, et a été installé. Mme KLOECKNER a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

Communication

2016-043) Newsletter de juin 2016

Rapporteur : M. Moula

Les documents suivants ont été joints à l'ordre du jour :

- le devis n° 2016-08236 du 31/05/2016 d'un montant de 906€ TTC de l'entreprise I.S.L. ;
Ayant pour objet la publication d'une newsletter de 3 volets en 1600 exemplaires.

Les sujets pouvant être présentés dans la prochaine newsletter sont les suivants :

- Annonce du décès de Mme De Dauw et titularisation d'un nouveau membre,
- Réparation des nids de poule,
- Installation des bornes et des planimètres,
- Curage des puits d'infiltration,
- Comité de réflexion du Cahier des Charges,
- Appel à des stagiaires pour l'été,
- Suggestion des articles sur le PLU,
- Avancée de l'assainissement,
- Tour de France le 24 juillet,
- CR de l'APO,...

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité :

AUTORISE M. Le Président, Nicolas MOULA, à passer commande pour la prestation présentée sur le devis de 906€ TTC, dont 144€ TTC de Publication Assistée par Ordinateur du 31/05/16 de l'entreprise I.S.L. et d'engager la somme nécessaire sur le compte 623 (Publicité, publications, relations publiques) du budget 2016 de l'ASLC.

Juridique

2016-044) Autorisation d'agir en justice contre une déclaration d'utilité publique dans l'Avenue du Général de Gaulle (lots n°232650 et 232670)

Rapporteur : M. Moula

Dans le cadre d'une réunion avec la Mairie de Lamorlaye concernant la mise à jour du PLU, la Mairie a indiqué son intention de réaliser une déclaration d'utilité publique sur les lots n°232650 et 232670.

Une déclaration d'utilité publique, abrégé par le sigle DUP, est une procédure administrative en droit français qui permet de réaliser une opération d'aménagement, telle que la création d'une infrastructure d'utilité publique, sur des terrains privés en les expropriant, précisément pour cause d'utilité publique ; elle est obtenue à l'issue d'une enquête d'utilité publique.

Le Conseil Syndical de l'ASLC signale son profond mécontentement suite à cette annonce. M. Moula demande au Conseil Syndical de l'autoriser à recourir, par toute voie de droit, contre un tel acte administratif, si la Mairie de Lamorlaye venait à concrétiser ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité :

AUTORISE M. Le Président, Nicolas MOULA, à représenter l'ASLC, par toute voie de droit, pour recourir contre un acte de déclaration d'utilité publique de la part de la Mairie de Lamorlaye dans le périmètre de l'ASLC, et à être représenté par le Cabinet UGGC & Associés.

DIT que cette délibération sera transmise pour information à la Madame le Maire de Lamorlaye.

Consultations

1° Point budgétaire

M. Moula présente aux membres du Conseil Syndical un point sur les finances de l'ASLC. Il indique que les engagements restent dans les autorisations budgétaires. Il explique également que les engagements comptables ont été réalisés de manière provisionnelle ou anticipée pour les dépenses courantes (contrats fluides, marchés d'entretien, rémunération du personnel, etc.), c'est-à-dire qu'ils interviennent en début d'année et sont estimatifs. Si ces crédits sont réservés, ils sont toutefois liquidés à hauteur de leur valeur réelle, et leur solde contribuera au report de l'affectation du résultat 2016.

2° Planning des prochaines réunions

Conseil Syndicaux :

samedi 4 juin 2016 à 10H

samedi 2 juillet 2016 à 10H

samedi 3 septembre 2016 à 10H

Assemblée des Propriétaires

samedi 11 mars 2017

Commissions :

Réunion du Comité 'Cahier des charges'

samedi 4 juin 2016 à 14H00

Autres Réunions :

Réunion Plan Local de l'Habitat :

vendredi 17 juin 2016 à 19H

Avec M. Marchand, Au siège de l'ASLC

**Réunions publiques pour la révision du
Cahier des Charges**

mercredi 6 juillet 2016 à 19H

samedi 9 juillet 2016 à 10H

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12H15.

A Lamorlaye, le 11 juin 2016, sauf erreur ou omission.

Le président de séance

Le secrétaire de séance

M. Nicolas MOULA

Mme Anne CLAUTOUR

